

Passoire thermique, l'école va bien être rénovée

La rénovation thermique de l'école de Bernières-sur-Mer commencera au mois de mars 2024, en dépit d'une erreur

d'estimation du budget de près de 240 0000 €.

Une obligation

L'état du bâtiment qui date des années 1950 rentre dans le champ d'application du décret tertiaire (23 juillet 2019) qui stipule les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie dans des bâtiments à usage tertiaire. Une règle qui oblige la municipalité à agir avant 2030 et qui a motivé Bernières à agir vite.

Des défaillances d'isolation

L'audit réalisé sur l'école pointe "**les défaillances d'isolation du bâtiment**", qualifié plus clairement de "**passoire thermique**." Cette étude estime par ailleurs à 63% le gain potentiel d'économie d'énergie, après travaux. Le chantier consistera à changer les huisseries, les isolations, les faux plafonds, le système de ventilation et l'éclairage qui passera en LED.

Un financement assuré...

Le budget initial de la rénovation a été estimé à 361 000€. Bernières-sur-Mer en avait profité pour postuler et devenir une des premières communes de France à bénéficier du fonds vert, un dispositif national dédié à la transition écologique.

Le 3 avril 2023, le maire Thomas Dupont-Federici a reçu à Paris la somme de 120 667 € des mains d'Elisabeth Borne, Première ministre, et Christophe Béchu, ministre de la transition écologique. "**L'objectif est d'atteindre 80 % de financement public**", espérait à l'époque le maire de Bernières.

... Avant une erreur importante

Patratras ou presque quelques mois plus tard, lorsque l'architecte désigné estimait que le projet avait été sous-évalué.

"Le directeur du SDEC (syndicat départemental d'énergies du Calvados) a reconnu une erreur importante (1)", résume la mairie de Bernières. C'est peu de le dire. Le montant réel de la rénovation est de 599 000 €. Soit, une différence de 238 000 €.

Un emprunt sur 25 ans

"Face à ce surcoût conséquent, la commune s'est interrogée sur la poursuite ou non du projet", pour finalement y aller.

Le maire a d'abord **"sollicité la préfecture du Calvados pour obtenir un fonds vert bonifié qui est passé de 121 667 € à 203 654 €."**

Pour boucler le budget, la commune a opté pour un emprunt de 320 000 € sur 25 ans, rendu possible en raison du désendettement de Bernières ces dernières années. **"Et trois emprunts cessent en fin d'année, cela représente 63 000€ en moins à rembourser dès 2024, alors que l'annuité de l'emprunt pour la rénovation de l'école représente 20 000€",** calcule la mairie.

De mars à décembre

Le chantier de rénovation doit commencer à partir du mois de mars 2024 **"pour neuf mois de travaux",** précise Thomas Dupont-Federeci. **"Ce sera en deux phases, sans que cela touche le fonctionnement de l'école. D'abord jusqu'en juillet, puis de septembre à décembre 2024."**

Arnaud HEROULT



Neuf mois de travaux sont nécessaires pour refaire l'isolation de l'école de Bernières. AH